

GUINÉE

Date des élections: 27 janvier 1980

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de ce dernier. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en décembre 1974.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la Guinée, l'Assemblée populaire nationale, se compose de 210 députés élus pour 7 ans. L'ancienne Assemblée comprenait 150 députés.

Systeme électoral

Sont électeurs tous les citoyens guinéens âgés de 18 ans révolus et jouissant pleinement de leurs droits civils et politiques à l'exception de ceux déclarés coupables de certains crimes. La loi électorale comporte certaines dispositions qui écartent du scrutin les fonctionnaires qui, de par leurs attributions, pourraient avoir une influence susceptible de fausser les résultats de la consultation.

Sont éligibles au Parlement les électeurs qualifiés âgés de 25 ans révolus et présentés par le Parti démocratique de Guinée (PDG), l'unique organisation politique du pays. Il y a incompatibilité entre le mandat de député et certaines fonctions publiques, l'appartenance aux forces armées et de police et la qualité de ministre de culte.

Les noms des candidats figurent sur la liste nationale du PDG ; ils sont élus au scrutin de liste majoritaire. Le pays constitue, dans son ensemble, une circonscription électorale unique. Les candidatures sont déposées au moins 21 jours avant la date du scrutin.

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle, à moins que la vacance ne se produise au cours de la dernière année de la législature.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

En novembre 1979, lors du 1^{er} Congrès du Parti démocratique de Guinée au pouvoir, fut annoncée la fusion du Parti et de l'Etat et le pays rebaptisé «République populaire et révolutionnaire de Guinée». Le Président Ahmed Sekou Touré, au pouvoir depuis 1958, réitéra l'engagement de la Guinée dans la voie socialiste mais exprima le désir de coopérer avec les investisseurs de pays occidentaux. Un remaniement ministériel eut lieu en juin 1979.

Le jour du scrutin, les électeurs votèrent massivement en faveur de la liste des candidats du PDG à l'Assemblée nouvellement élargie (augmenté de 60, le nombre de sièges est actuellement de 210).

Données statistiques

1. Résultats* du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée populaire nationale

Nombre d'électeurs inscrits.	2 506 298
Votants.	2 398 356 (95,69%)
Bulletins blancs ou nuls.	4 756
Suffrages valablement exprimés.	2 393 600
<i>Suffrages en faveur du Parti démocratique de Guinée.</i>	<i>2 393 600</i>

Formation politique *	Nombre de candidats	Nombre de sièges
Parti démocratique de Guinée.	210	210

¹ Selon des sources non officielles.